

Quinzièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier décembre 2002

Communication de Léopold Beaulieu à la séance d'ouverture

Territoire et secteur : les deux espaces d'intervention pour agir sur les mutations actuelles

Je tiens à remercier mon amie, Danièle Demoustier d'avoir proposé, lors de sa participation au Québec au colloque du CIRIEC en 2001, la tenue de l'évènement d'aujourd'hui.

Notre section du CIRIEC est fière de s'être associée dès le départ à la tenue du présent colloque. Du côté québécois, c'est à trois que nous avons participé à son organisation. Il s'agit de l'ARUC (l'Alliance de recherche Université-Communauté) en économie sociale, le CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises, les syndicats et l'économie sociale) et notre section du CIRIEC Canada.

Marie-Claire Malo, Vice-présidente aux Activités Internationales vous parlera plus longuement de cette collaboration dans son allocution de jeudi prochain. Je tiens également à saluer du côté français, les organisateurs et les personnes qui ont collaboré à la tenue et à l'accueil chaleureux dont nous sommes l'objet.

Démarré en 1996, **FONDACTION**, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) pour la coopération et l'emploi, est alimenté par des travailleuses et des travailleurs et la population en général. Il s'agit d'épargnes investies à long terme et bénéficiant d'un avantage fiscal important.

Aujourd'hui, **FONDACTION** compte près de 50 000 participants regroupant au delà de 250 millions \$ d'actifs recueillant l'épargne au sein de 1400 entreprises ou établissements ; sa croissance représente maintenant plus de cinq millions de dollars par mois.

L'emploi, l'organisation du travail et le développement au cœur des préoccupations de FONDATION

Partenaire des intervenants du développement local et du développement de l'économie sociale, **FONDATION** intervient auprès des petites et moyennes entreprises québécoises aux différents stades de leur développement : augmentation de la production, développement de nouveaux produits ou de nouveaux marchés, consolidation, fusion, acquisition, prise de participation dans l'entreprise par les travailleuses et les travailleurs.

Outre la mission d'un fonds de travailleurs de maintenir et de créer de l'emploi, **FONDATION** s'est donc aussi donné comme mission spécifique de se rendre disponible aux entreprises inscrites dans un processus de gestion participative, aux entreprises d'économie sociale ainsi qu'à celles qui sont davantage soucieuses d'un développement plus durable.

Parmi les conditions d'investissement de **FONDATION**, quatre d'entre elles doivent être mentionnées. Elles figurent systématiquement dans les contrats d'investissement de **FONDATION**, ce sont :

- acceptation de la part de l'entreprise qu'un diagnostic socio-économique soit effectué préalablement à un investissement
- encouragement des employés à épargner pour la retraite par une contribution de l'employeur accompagnant celle du salarié ;
- contribution à un fonds pour la formation économique des travailleurs à raison de .025 % de la masse salariale et
- acceptation du principe que les salariés pourront s'ils le demandent acquérir du capital de l'entreprise sur une base collective au moyen d'une coopérative de travailleurs actionnaires.

Autre particularité, **FONDATION** peut aussi émettre des actions par série (chaque série est dédiée à un projet) afin de faciliter la cueillette d'épargne spécifique en collaboration avec des partenaires de l'économie sociale et en appui aux expressions de solidarité locales.

FONDATION repose sur une structure légère d'opération grâce à la synergie qui opère entre les divers outils collectifs mis sur pied par la CSN et d'autres partenaires avec lesquels elle œuvre. **FONDATION** agit au sein d'un réseau d'entreprises collectives au service d'un objectif commun de contribuer au maintien et à la création d'emplois. En plus d'être complémentaires entre elles, ces entreprises apportent chacune leur contribution spécifique aux opérations de **FONDATION**. Parmi elles, je voudrais citer la Caisse d'Économie des Travailleurs et Travailleuses du Québec.

L'existence de **FONDATION** procède d'une conception du développement qui exige que les opérations commerciales, économiques et financières, pour être considérées fructueuses, soient non seulement rentables ou viables, mais qu'elles contribuent aussi à l'intérêt général. Ancré dans le social par la provenance de ses adhérentes et de ses adhérentes - par le choix de ses partenariats et par sa mission - c'est à un financement et un développement économique plus socialement responsable qu'entend contribuer Fondation.

Dans leur bref texte d'introduction, les organisateurs du colloque font l'hypothèse que les mutations actuelles des systèmes économiques et sociaux passe par un double processus : d'une part, à travers une territorialisation de l'activité économique ; d'autre part, par une ré-articulation entre les diverses logiques d'action des acteurs sociaux, c'est-à-dire les logiques marchande, étatique et sociale.

Mon expérience personnelle, autant à l'intérieur d'une institution financière dont la raison d'être réside dans le développement d'une finance responsable, qu'au sein d'une organisation syndicale dont les valeurs et les principes repose sur un modèle de développement démocratique, responsable et durable, m'incite à vous soumettre quelques éléments de réflexion sur ce double processus : il me semble que les deux espaces sociaux à travers lesquels se construisent les activités économiques ont toujours été et sont encore aujourd'hui le territoire et le secteur d'activités. La grande transformation que nous vivons à l'heure actuelle, comme toutes celles qui l'ont précédée me semble-t-il, est un processus de reconfiguration des modes de gouvernance qui s'exprime dans des dynamiques territoriales et sectorielles.

La notion de secteur est maintenant fréquemment utilisée lorsque l'on parle de l'économie sociale. Selon moi, on utilise cette notion à tort. L'ancien découpage secteur privé/secteur public auquel on se réfère pour parler du secteur de l'économie sociale reposait sur une vision duale et tronquée de la vie économique. Au secteur privé les affaires commerciales ; au secteur public les affaires sociales. Dans la mesure où nous désirons changer de paradigme, il faut passer d'une économie mixte à une économie plurielle. L'économie mixte était fondée sur un partage entre l'économie et le social qui est devenu socialement inacceptable ; l'économie plurielle implique que l'on repense la manière même de faire l'économie, en insérant dans chacune de ses dimensions du social. Il faut donc sortir de l'ancienne équation.

L'économie sociale est moins un secteur d'activités économiques, dans le sens traditionnel du classement des industries, qu'une sphère d'activités économiques qui se définit par une organisation, des règles et des finalités différentes de celles des autres sphères d'activités, de l'économie marchande ou de l'économie publique. Quant à nous à Fondation, nous considérons que les activités des entreprises d'économie sociale peuvent être présentes au sein de tous les secteurs, autant dans le primaire, le manufacturier que le tertiaire.

Cependant, dans chacun des secteurs d'activités où l'économie sociale parvient à s'épanouir, on s'aperçoit que les entreprises qui s'en réclament peuvent s'appuyer sur des institutions intermédiaires spécialisées qui leur permettent d'agir sur les dynamiques et enjeux propres à chacun de ces secteurs. On constate, simultanément à ces dynamiques sectorielles, que cet entrepreneuriat collectif s'enracine aussi fortement à un territoire. Probablement que les dynamiques sectorielles et territoriales répondent finalement à une même démarche : la nécessité de construire des identités sociales et des institutions dans le but de soutenir un ensemble d'activités ou un ensemble de relations que l'on désire reproduire dans le temps et dans l'espace. N'est-ce pas en effet la répétition constante de relations de proximité des travailleurs dans leur secteur d'activité et dans leur territoire d'appartenance qui a conduit aux différents modes des grandes organisations syndicales.

Qu'est-ce que cela implique pour la problématique de l'économie sociale et du développement local ? Les participants à la table ronde de mardi avant-midi, portant sur les dynamiques territoriales, auront à répondre à la question des conditions pour que l'économie sociale produise des effets d'entraînement sur leur territoire. Je me permets d'avancer quelques hypothèses qui découlent de mes observations précédentes. Comme les autres sphères d'activités économiques, l'économie sociale doit se doter d'institutions intermédiaires. Par exemple, la création de divers regroupements sectoriels ainsi que du Conseil de la coopération du Québec et du Chantier de l'économie sociale ont servi de lieux de délibération et de représentation au niveau national. Ces institutions ont permis d'accéder à une première série de programmes gouvernementaux et de législations favorables à la diffusion des innovations sociales qui avaient surgi antérieurement.

L'économie sociale s'est également donnée de nouvelles formes d'institutions financières qui, en plus d'être des entreprises fonctionnant selon les principes de l'économie sociale, possèdent les caractéristiques d'institutions intermédiaires. En effet, les institutions financières ne sont pas des entreprises comme les autres : leurs exigences à l'endroit des entreprises font d'elles, d'une certaine manière, des organismes de régulation des activités économiques. C'est pourquoi elles sont si strictement réglementées par les États. Ce qui m'amène à dire que les institutions financières comme la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs, le RISQ (Réseau d'investissement social du Québec) ou nous-mêmes à Fondation et à Filaction, apportons avec d'autres notre contribution à la mise en place de nouvelles règles pour une finance responsable. La table thématique sur la mobilisation des financements saura sûrement signaler les acquis et les nouvelles perspectives dans ce domaine.

Parmi les autres institutions intermédiaires qui ont un rôle à jouer dans la gouvernance des activités économiques propres à l'économie sociale, les organismes d'appui direct à l'entrepreneuriat collectif sont particulièrement importants. En se donnant des institutions telles que les Coopératives de développement régional (CDR), les Groupes de ressources techniques (GRT) pour le développement des coopératives d'habitation et les Corporations de développement économique communautaire (CDEC), l'économie sociale s'est dotée d'outils et de mécanismes qui participent à la formalisation des règles et à la diffusion des innovations de l'économie sociale. Ces institutions constituent des instruments réels et durables d'aide à la création ainsi que des lieux indispensables d'échange et de partage des meilleures pratiques.

Enfin, à un autre niveau d'action, on a vu l'économie sociale se munir d'institutions intermédiaires de savoirs, de veille et de formation. D'une part, nous avons assisté à la création de centres de recherche tels que le CIRIEC et le CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises, les syndicats et l'économie sociale). D'autre part, la mise sur pied du comité sectoriel de main-d'œuvre ainsi que des chantiers de l'Alliance de recherche Université-Communauté, mieux connue sous le nom d'ARUC en économie sociale, ont permis le développement de nouvelles initiatives dans ce domaine.

Dans le cadre du développement d'une économie plurielle, il faut cependant aller au-delà et viser la mise en place d'institutions intermédiaires issues ou inspirées de la sphère de l'économie sociale mais dont le champ d'action s'étendrait également aux autres sphères de l'économie. Pour changer l'ordre réel des choses, l'économie sociale doit développer ses interfaces avec les autres formes d'activités. Les Centres locaux de développement (CLD) représentent un appareillage ouvert à ce type d'interface. Dans des circonstances favorables, ils fonctionnent sur la base de certains principes de l'économie sociale mais leur champ d'action s'étend sur l'ensemble des sphères de l'activité économique. Le président de l'Association des CLD du Québec, M. Yvon Leclerc, nous en dira davantage là-dessus que je peux en dire moi-même.

Ces différentes institutions introduisent au sein des règles de l'économie marchande et de l'économie publique des principes de fonctionnement qui favorisent l'émergence d'un entrepreneuriat dont la réussite économique repose sur des infrastructures favorables à l'émergence d'une « économie nouvelle » caractérisée par une mise en réseau, une réciprocité et une mobilisation sociale rendue possible parce que les attentes des consommatrices et des consommateurs, des citoyennes et des citoyens, des travailleuses et des travailleurs sont davantage prises en compte.

Ainsi, loin d'être réduite à la marginalité, une option claire du côté de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'une construction concertée d'arrangements institutionnels communs contribuent à ce qu'au sein d'une économie plurielle soient intégrées des valeurs et des pratiques qui permettront de répondre aux enjeux actuels. Nous le savons, les entreprises de l'économie sociale relèvent de l'intérêt général dans la mesure où elles permettent de créer ou de maintenir l'emploi, de soutenir le droit à l'initiative économique et qu'elles protègent ou développent le tissu économique local. Mais pour assurer et en même temps encadrer ces dynamiques de développement local, il faut organiser les nouvelles conjugaisons du rôle des intervenants et rendre disponible du capital de développement en soutien à de telles façons d'entreprendre. La table ronde sur la mobilisation des financements au niveau local devrait être, à cet égard, du plus grand intérêt.

Je terminerais cette allocution sur l'enjeu important des relations Nord-Sud, qui sera l'objet de la table ronde de mercredi matin. L'économie sociale doit chercher à être la plus globalisante puisque le modèle de développement que nous désirons voir émerger ne peut s'épanouir dans un seul pays. Le mouvement de l'économie sociale doit s'insérer dans une dynamique plus large d'innovations en émergence. Outre les nouvelles pratiques dans le domaine économique, telles que la finance responsable et le commerce équitable, on assiste aussi au développement d'un vaste mouvement d'opinion et d'actions pour la défense des droits humains et sociaux, avec des organisations comme Amnistie Internationale, ou la création de forums internationaux tel que celui de Porto Alegre et M. Gérald Larose, Président du Groupe d'Économie Solidaire du Québec (GESQ) saura sûrement nous entretenir à ce sujet avec la conviction et la passion qui le caractérise et il nous parlera également de la rencontre à Dakar prévue en 2005.

Ces divers mouvements ne visent pas à remplacer les interventions publiques. Au contraire, ils cherchent à faire appliquer les traités internationaux dans les domaines sociaux et environnementaux en même temps qu'ils font œuvre de pionniers pour la construction d'une nouvelle gouvernance internationale. Ces mouvements de la société civile sont en train d'établir

les principes et de construire les règles de base d'un nouveau système de régulation en émergence, au même titre que le mouvement associatif (syndical, coopératif et mutuel) du siècle dernier avait établi les principes des systèmes de sécurité sociale avant qu'ils ne soient mis en place dans les pays occidentaux. Parmi ces mouvements, celui de la finance responsable acquiert une importance exceptionnelle dans la mesure où la finance joue de plus en plus un rôle prépondérant dans la formation des équilibres macroéconomiques et dans la gouvernance des entreprises.

Historiquement, on apprend que les institutions ne font que codifier des règles déjà existantes. Les institutions sont en effet précédées par des innovations sociales, c'est-à-dire par de nouvelles pratiques qui réussissent à passer avec succès et répétition les épreuves de la réalité concrète, et par de nouveaux modèles de représentation de la réalité, qui découlent directement des apprentissages résultants de ces innovations.

Je crois qu'après une trentaine d'années de crises et d'expérimentations diverses, nous contribuons maintenant, plus consciemment aujourd'hui qu'hier, à l'émergence d'un nouveau modèle fondé sur une économie plurielle, combinant les principes de l'économie marchande, de l'économie publique et de l'économie sociale. En fait, la prise en compte croissante de la complexité de la dynamique actuelle, avec la pluralité des logiques à l'œuvre, devrait nous permettre d'élargir le champ des possibles et de faire face à des problèmes qui nous apparaissent hier presque insolubles.

Les défis de l'économie sociale sont immenses. Je suis convaincu que ce colloque sera un lieu de réflexions utiles et stimulantes pour les acteurs et les chercheurs intéressés au développement des rapports sociaux et à l'émergence de cette «économie nouvelle».